

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL57

présenté par
M. Gosselin, rapporteur

ARTICLE 18

I. – À l'article 5, substituer au mot :

« conditionnant »

les mots :

« auxquels est subordonnée ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel